

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 19 août 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2013-08-05

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le cinquième jour du mois d'août de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, greffière assiste également à cette assemblée.

Rs.2013-08-250

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 05 août 2013 avec les modifications suivantes :

REPORTER :

L'item 5.12

À l'item 5.6, on devrait y lire **VIENS** au lieu de Biens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-251

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUILLET 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 juillet 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 juillet 2013 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-08-252

DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires le 17 août 2013 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré pour la partie pratique de la formation;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré le 17 août 2013 pour y offrir une formation pour la Fédération des trappeurs gestionnaires;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-253

DEMANDE DE FINANCEMENT – PLACE AUX JEUNES MRC D'ACTON.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande de financement, provenant de « Place aux jeunes MRC d'Acton »;

Attendu que la demande d'appui financier demandée est pour réaliser les activités pour l'année 2013-2014 soit, séjours exploratoires, journées découvertes, ton avenir en tête, tournée des classes de secondaire cinq, concours photos « Ma région à Mon image », Atelier auprès du projet Vision Carrière Bureautique du CJE comté Johnson, capsules radio, kiosques et conférences dans des institutions post secondaire, comité des nouveaux arrivants d'Acton Vale, occasions d'affaires (activité projet pilote de PAJ) et salon de l'emploi (étape 1);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, non récurrent, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Place aux jeunes MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-254

ACCEPTATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite à la lecture de la révision budgétaire 2013 soumise par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2013 telle que soumise; la quote-part de la Ville étant établie à 11 449 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 11 449 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-255

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AJUSTEMENT DES TARIFS D'OMNIBUS RÉGION D'ACTON.

Attendu que le CRDITED s'est retiré quant à l'acquittement des factures à Omnibus pour les déplacements des usagers vers St-Hyacinthe, les mardis, jeudis et vendredis;

Attendu que le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) refuse la tarification mise en place;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année d'opération 2013 soit :

Clientèle	Local (sur territoire de la MRC)	Extérieur à la MRC (Granby, St- Hyacinthe & Drummondville)	Carte de 10 passages locaux	Carte de 20 passages locaux	Carte de 40 passages locaux
*Enfants 0-5 ans	Gratuit en tout temps (accompagnateur obligatoire paie son passage)				
*Enfants 6-11 ans	1.50 \$	3.50 \$	12.50 \$	25.00 \$	40.00 \$
Adultes	3.50 \$	10.00 \$	32.50 \$	65.00 \$	110.00 \$
Tarification sociale	1.50 \$	Tarification sociale disponible uniquement chez nos partenaires			
*Les enfants de 0-5 ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps. Les adultes paient leur passage.					
*Les enfants de 6-11 ans qui voyagent seuls doivent être raccompagnés au véhicule au moment du départ et recueillis au moment de l'arrivée, par un adulte. En aucun cas, le chauffeur n'est autorisé à laisser un enfant monter ou descendre du véhicule sans supervision. Des renseignements personnels en cas d'urgence seront demandés aux parents.					

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-256

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE COOPTEL

Attendu que CoopTel convie les élus (es) à la 14^e édition de leur tournoi de golf qui aura lieu le 12 août 2013 au Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise une dépense d'un montant de 300 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à CoopTel, coop de télécommunication afin de permettre à DEUX (2) personnes d'assister à ce tournoi. Le coût d'inscription est de l'ordre de 150 \$ par participant (brunch, golf, voiturette et Grand Tirage, vin et souper).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-257

LETTRE DU « SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE ».

Attendu que depuis l'an dernier « le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale » accueille des véhicules récréatifs sur les terrains adjacents au Centre sportif et à la polyvalente Robert-Quimet;

Attendu que l'organisation demande l'accès aux douches du Centre sportif, afin de pouvoir développer le secteur « véhicules récréatifs » en offrant plus de services;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville autorise de mettre à la disposition du « Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale » deux (2) salles de douches, afin d'offrir ce service aux visiteurs;

Que ce service sera accessible du lundi 12 août au dimanche 18 août inclusivement, entre 7 h et 9 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-08-258

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à la Ville d'Acton Vale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium*) nécessaires aux activités de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2014;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 249-2013 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2013-08-259

ADOPTION DU RÈGLEMENT 249-2013.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Patrice Dumont lors de la séance du 02 juillet 2013, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 249-2013 « Règlement 249-2013 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-260

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE SALAIRE VERSÉ AU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM.

Attendu que la présidente d'élection dépose, pour approbation, un tableau aux fins d'établir le salaire à être versé au personnel électoral lors de l'élection générale du 03 novembre 2013 ou de tout éventuel référendum;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'établir, comme suit, le salaire du personnel électoral lors de l'élection 03 novembre 2013 ou de tout éventuel référendum et de payer ces montants selon les fonds budgétaires disponibles :

Présidente d'élection	
Travail général	1 800.00 \$
Jour Vote par anticipation	221.00 \$
Jour du Scrutin	331.00 \$

Secrétaire d'élection/Adjointe à la présidente d'élection	
Travail général	1 350.00 \$
Jour Vote par anticipation	165.75 \$
Jour du Scrutin	248.25 \$

Commission de révision		
Président	14.00 \$	l'heure
Vice-Président	14.00 \$	l'heure
Secrétaire	12.00 \$	l'heure

Agent-réviseur	11.00 \$	l'heure
Électeurs non-recoupés	5.00 \$	Par nom

Vote itinérant		
Scrutateur	123.00 \$	
Secrétaire	103.00 \$	

Vote par anticipation		
Scrutateur	150.00 \$	
Secrétaire	130.00 \$	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	150.00 \$	
Préposé à l'accueil	110.00 \$	

Jour du scrutin		
Scrutateur	170.00 \$	
Secrétaire	150.00 \$	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	170.00 \$	
Préposé à l'accueil	110.00 \$	

Table de vérification		
Président	110.00 \$	
Vice-Président	84.00 \$	
Secrétaire	84.00 \$	

Trésorier		
Rapport de dépenses	67.00 \$	par candidat
Rapport financier	31.00 \$	par candidat

Autres fonctions	13.00 \$	par candidat
------------------	----------	-----------------

Séance de formation		
	15.00 \$	par présence

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-261

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 951 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR RICHARD BERNIER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR RICHARD BERNIER** le lot 5 084 951 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 222.6 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 34 584,53 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR RICHARD BERNIER** a versé un montant de 1 729,23 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 5 juillet 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-262

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 955 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME DANNA-ÈVE VIENS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MADMAE DANNA-ÈVE VIENS** le lot 5 084 955 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 605.6 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 45 418,71 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MADAME DANNA-ÈVE VIENS** a versé un montant de 2 270,94 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 15 juillet 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE.

Dépôt du rapport annuel « de la gestion d'eau potable » pour l'année 2012.

Le conseil prend acte

Rs.2013-08-263

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE REJET À LA RIVIÈRE NOIRE SOUS LE CHEMIN DU 2^E RANG.

Attendu que Martin Chagnon, ingénieur de la firme Fusion Expert Conseil inc. a soumis des plans et devis pour la construction d'une installation septique avec de traitement par biofiltre de marque Écoflo STB-650B et rejet à la rivière pour monsieur Daniel Robert sur le lot 2 329 261 du Cadastre du Québec, située sur le 2^e Rang à Acton Vale;

Attendu que l'installation d'une conduite de rejet à la rivière Noire par forage directionnel sur une distance d'environ 65 mètres sous le chemin du 2^e Rang est nécessaire pour la réalisation de ce projet;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation d'une conduite de rejet à la rivière Noire par forage directionnel sur une distance d'environ 65 mètres sous lot 2 330 051(chemin du 2^e Rang) à la condition d'obtenir préalablement un permis municipal pour la construction de l'installation septique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-264

MANDAT POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION D'UN ACTE DE CONSENTEMENT DE SERVITUDE À INTERVENIR AVEC MADAME CLAUDETTE LOISELLE ET MONSIEUR JEAN-GUY LAURENCE.

Attendu que la Ville veut faire publier un acte de consentement de servitude sur le lot 2 327 881 du cadastre du Québec appartenant à madame Claudette Loisel et sur le lot 2 327 878 du cadastre du Québec appartenant du monsieur Jean-Guy Laurence;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour la rédaction et la publication de l'acte de consentement de servitude;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour la rédaction et la publication d'un acte de consentement de servitude sur le lot 2 327 881 du cadastre du Québec appartenant à madame Claudette Loiselle et sur le lot 2 327 878 du cadastre du Québec appartenant du monsieur Jean-Guy Laurence;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-265

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2013-02-051.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la période de financement prévu à la résolution portant le numéro 2013-02-051;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'ajouter un 7^e alinéa de la résolution portant le numéro 2013-02-051 pour se lire comme suit :

« Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement et ce, pour une période de 3 ans ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-266

CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville d'Acton Vale souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2013-2018;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} décembre 2013.

Autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement des villes de Varennes / Sainte-Julie FUS relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2013-2018 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 5.12 est reporté à une séance ultérieure.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;
- b) Rapport service des Incendies.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-08-267

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Salaires et REER pour le mois de juillet 2013	130 790,62 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juillet 2013	176 137,71 \$

Grand Total	306 928,33 \$
--------------------	----------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-268

EMBAUCHE D'UN OU D'UNE PRÉVENTIONNISTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE / POMPIER À TEMPS PARTIEL.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste de préventionniste en matière de sécurité incendie en remplacement d'un retrait préventif et d'un congé parental d'une durée de 12 à 18 mois;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du Service des incendies;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de madame Delvia Lajeunesse, à titre de préventionniste en matière de sécurité incendie, à compter du 6 août 2013 pour une période de 12 à 18 mois, soit jusqu'au retour au travail de la préventionniste suite à son retrait préventif et congé parental. Madame Lajeunesse occupera un poste temporaire selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862 et son salaire sera celui de l'embauche pour une classe 5 tel que prévu à la convention collective Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1862;

D'autoriser l'embauche de madame Delvia Lajeunesse, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 6 août 2013 pour une période de 12 à 18 mois, soit jusqu'au retour au travail de la préventionniste suite à son retrait préventif et congé parental. Le salaire accordé à madame Lajeunesse est celui de pompier (plus de 12 mois d'expérience) prévu à la convention collective des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-08-269

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONTRÔLES ET INSTALLATION DE TÉLÉMÉTRIE AUX POSTES DE POMPAGE D'EAUX USÉES ET À LA STATION D'ÉPURATION.

Attendu que des soumissions par voie d'appel d'offres ont été ouvertes le 23 juillet 2013 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville pour les travaux de réfection des contrôles et installation de télémétrie aux postes de pompage d'eaux usées et à la station d'épuration;

Attendu que la Ville a reçu six (6) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Le Groupe LML Itée;

D'autoriser une dépense d'un montant de 136 245,38 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour les travaux de réfection des contrôles et installation de télémétrie aux postes de pompage d'eaux usées et à la station d'épuration;

De financer cette dépense par la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 juillet 2012.

Le conseil prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none">• L'eau qui sortira du tuyau sous le 2^e Rang (item 5.8) sera-t-elle propre?• Commentaires concernant l'usage du gravier étendu sur la montée de la Rivière vs la rue Gauthier
M. Guy Lanier	<ul style="list-style-type: none">• Qu'est-ce que la Ville prévoit faire s'il y avait un déraillement de train, compte tenu que la caserne est située près du chemin de fer?
Mme Pierrette Lajoie	<ul style="list-style-type: none">• Questions concernant le problème d'eau dans la ville (eau brune).

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date